



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 1 :

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Séance ordinaire du 14 Octobre 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 14 Octobre 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absente : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC), Thierry VALLEIX, (à Didier BLADOU), Pascal APERCE (à Emmanuelle ANGELINI), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Monique SOULAT)

Absente : Gloria QUETGLAS

Secrétaire : Monique SOULAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

**DOSSIER N° 1 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

A l'occasion du vote du budget primitif de la Ville, une subvention d'un montant de 390 000 euros avait été accordée au CCAS du Bouscat pour financer à la fois ses actions menées en propre mais également le service prestataire d'aides à domicile, géré en budget annexe. Les prévisions d'activités de ce service (et donc de recettes) avaient été évaluées à près de 42 000 heures. Ce nombre d'heures constitue théoriquement le point d'équilibre budgétaire.

Au regard de l'activité du service en 2014 (réelle jusqu'en septembre et évaluée sur les 3 derniers mois), le nombre d'heures ne s'établirait qu'à 37 453 heures, entraînant ainsi un déficit de recettes. En parallèle, et compte tenu d'un nombre d'absences important au sein de ce service, le CCAS a dû procéder au recrutement de nombreux remplacements.

Ainsi, et pour couvrir le déficit prévisionnel de ce service, une subvention complémentaire de la commune d'un montant de 50 000 euros est rendu nécessaire. Elle viendra compléter la subvention d'équilibre qui sera proposée au prochain conseil d'administration du CCAS.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser un complément de subvention au CCAS de 50 000 euros,

Article 2 : Dit que les crédits correspondants ont été inscrits au budget au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Fait et délibéré le 14 Octobre 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET